

La vie Guesninoise



Le Bulletin Municipal de Guesnain



Edito

Chers Guesninois, Guesninoises,

L'année 2020 nous l'espérons ne ressemblera à aucune autre ! Elle s'est achevée en nous laissant un goût amer ! Nous accablant d'un fléau comparable aux plus grandes épidémies de l'histoire ! Elle a privé notre quotidien parfois d'êtres chers, parents et amis, touchés par la Covid 19, de moments de liberté, de plaisirs ; isolé les plus anciens et mis sous cloche notre jeunesse, créé de grandes inégalités sociales et des conséquences économiques qui se ressentiront encore longtemps ; empêché les échanges communaux pourtant programmés mais auxquels nous avons dû renoncer en respect des règles sanitaires.

Pour autant vous retrouverez dans ce bulletin municipal, les moments agréables que nous avons réussis à partager avec vous à travers différentes actions, et j'adresse un grand merci aux personnes qui se sont investies pour que ce soit réalisable malgré la difficulté du moment : Enseignants, Commerçants, Bénévoles associatifs, Personnel communal, Citoyens, Elus. Sont repris aussi les travaux réalisés en 2020 et ceux déjà engagés pour 2021, les décisions municipales et à travers le rapport d'orientations budgétaires les projets que nous souhaitons voir aboutir cette année et qui retiennent toute notre attention.

Dorénavant résolument tourné vers 2021, avec l'espoir de voir enfin prochainement le "bout du tunnel", le Conseil Municipal et moi-même formulons le vœu de pouvoir vous retrouver bientôt pour les événements commémoratifs, culturels, sportifs, festifs auxquels nous portons un grand intérêt et qui sont en préparation, toujours bien évidemment selon les autorisations préfectorales.

Emile Zola disait : **"Rien n'est jamais fini, il suffit d'un peu de bonheur pour que tout recommence"**, c'est ce bonheur que je souhaite à chacun d'entre vous pour traverser 2021, pour cela soyez vigilants, respectez les gestes barrières, prenez soin de vous, patience et courage nous permettront ensemble de tourner cette vilaine page pour ouvrir les suivantes plus rassurantes et constructives.

Maryline LUCAS,
Votre Maire

Les décisions phares du Conseil Municipal du 2 décembre 2020

Lors de ce Conseil Municipal qui s'est tenu à huis clos, des décisions ont été prises. Veuillez trouver ci-dessous un récapitulatif des principales qui touchent votre quotidien :

> Vente de l'ancien restaurant d'entreprise de la SSM Boulevard Ambroise Croizat

La SAS CREACIM est intéressée par l'acquisition de ce bâtiment. Cette société a pour projet la réalisation d'un centre médical. **À l'unanimité, le Conseil a décidé d'autoriser Madame le Maire à procéder à la vente de cet immeuble au prix de 85 000 € (prix estimé des domaines : 90 000 €).**

> Vente d'un terrain à la SCI "Alfan & Co" (Pharmacie DELAHAYE)

Madame Françoise DELAHAYE est intéressée par l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AD 866 pour 1 074 m² environ située rue Marie Claude Vaillant Couturier afin d'y transférer sa pharmacie dans un bâtiment de 150 m² à construire.

Installée actuellement 452 boulevard Pasteur, Madame DELAHAYE souhaite ce transfert pour plusieurs raisons :

- Problème d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Problème de stationnement de sa clientèle
- Souhait d'un espace plus important lié à l'évolution de sa profession (vaccination, dépistage, entretien pharmaceutique, bilan de médication)

Quatre personnes travaillent au total dans cette pharmacie ; ce nouvel emplacement permettra à Mme DELAHAYE de prendre d'autres personnes en formation professionnelle et en contrat d'apprentissage.

Le prix du terrain est fixé à 35 € HT/m² (Estimation des domaines 55,30 € HT/m²). **Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité d'autoriser la vente de ce terrain à Mme DELAHAYE ou tout autre personne morale s'y substituant, au prix et aux conditions reprises ci-dessus.**

> Adhésion à la centrale d'achat Régionale pour la fourniture de produits et d'équipements de protection contre le coronavirus

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Région pour la fourniture de produits et d'équipements de protection contre le coronavirus. Cette cen-

trale d'achat s'est constituée pendant la durée de la crise sanitaire. Il est possible d'acheter en dehors des marchés proposés par la centrale. Cette adhésion permet de soutenir la filière de production régionale de masques en tissu réutilisable en offrant une visibilité sur les commandes pour ces opérateurs.

> Demande d'exonération - La Musette

Monsieur Eric LELEU a sollicité l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans la mesure où son établissement "La Musette" remplit les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de CFE. Il a déposé une demande d'exonération auprès de l'administration fiscale le 25 juin 2020. L'exonération de la taxe foncière s'applique pour moitié de plein droit et pour l'autre moitié sur décision du Conseil Municipal. **Il a été décidé, à l'unanimité, d'apporter à Monsieur LELEU un soutien commercial et de lui accorder l'exonération de la taxe foncière.**

> Participation - titres sociaux au SMTD

La ville facilite le déplacement en bus des Guesninois. Les élus du Conseil Municipal de la ville ont décidé la prise en charge d'une partie des tarifs spéciaux mis en place par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

> Demandeur d'Emploi : La personne doit être inscrite à Pole Emploi, percevant ou non des indemnités inférieures au SMIC net. La carte est valable 1 mois à compter de sa première validation, elle est renouvelable 5 fois par an.

> Bénéficiaire du RSA (Revenu Social d'Activité) : La carte est valable 3 mois à compter de sa première validation elle est renouvelable 3 fois par an.

> Senior : La carte est valable 1 an à compter de la souscription. La personne doit être âgée de plus de 65 ans, non imposable sous conditions de ressources (pour 1 personne : 14 772 € - 2 personnes : 20 735 € - 3 personnes : 26 698 €).

> Récapitulatif :

Carte	Prix	Participation SMTD	Participation de la Ville	À régler par le bénéficiaire
Demandeur d'Emploi	11€	5,50€	5,50€ (50%)	0,00€
Bénéficiaire du RSA	32€	16,00€	10,00€ (31,25%)	6,00€
Senior	44€	0,00€	22,00€ (50%)	22,00€

> Subventions aux Associations Guesninoises

La vie sociale à Guesnain est fortement portée par le secteur associatif, participant à l'action du bien vivre ensemble avec ses règles, ses repères et ses modèles.

De plus, le milieu associatif est un lien social qui dépasse les clivages et les appartenances de classes sociales, de culture, d'origines, de religion et de mode de vie. Il est, également, le facteur d'intégration et d'apprentissage de la citoyenneté.

Malgré la passion exaltante et valorisante sur le développement personnel, les missions des responsables d'associations n'ont pas toujours

de bons côtés et évoluer dans une association, ce n'est pas toujours simple : relations entre les membres, avec les instances fédérales ou publiques... Il n'est pas étonnant que le bénévolat peine et s'essouffle.

C'est pourquoi, dans le contexte économique actuel difficile et bien particulier, faisant suite à l'impact de la crise sanitaire, **les élus du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité, de soutenir les associations et voter, rapidement, les subventions pour 2021, à la même hauteur que 2020.**

Le total des aides allouées aux sociétés locales s'élèvera à près de 85 000 €.

Un grand merci aux responsables et aux bénévoles.

Associations Guesninoise	Votée pour 2021
Accord Musical	21 916 €
Amicale des Donneurs de sang	115 €
Association Sportive Guesninoise	2 303 €
Club Loisirs et Détente des Anciens	82 €
Cyclo Club Guesninois	251 €
Entente Athlétique	2 100 €
Entente Tennis Club	7 211 €
Handball Club	2 000 €
Jardins familiaux	164 €
Judo Club	4 411 €
MB Karaté Club	822 €
Peinture sur soie	48 €
Randonnée Guesninoise	273 €
Société Colombophile	680 €
Union Dechy Sin Guesnain Basket	2 100 €
SC Guesnain	26 250 €
Tennis de Table	1 315 €
Volley Club	1 970 €
Les Tiots de Guesnain	4 672 €
ILG - PIC	3 300 €
Centre Communal d'Action Sociale	260 000 €

EPISOL 59	210 €
Sapeurs pompiers	21 €
Guesnain Arts Martiaux Traditionnels	300 €

Associations extérieures	Votée pour 2021
Institut de recherche sur le cancer	20 €
Fédération sportive et gymnastique du Travail	22 €
Chambre des métiers du Nord	145 €
Association des Paralysés	73 €
Collège de Dechy	190 €
Association Nationale des familles des fusillés et massacrés de la résistance Française et leurs amis	30 €
Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)	186 €
Comité Anichois de Défense des Verriers et autres victimes de l'amiante et des produits de substitution	29 €
Association des Anciens mineurs Marocains de Dechy	29 €
Coopérative scolaire des écoles de Guesnain	238 €

Secours Catholique secteur de Guesnain	76 €
Les restaurants du Coeur (antenne de Lille)	152 €
Prévention routière	95 €
Secours Populaire Français (Dechy)	190 €
AMOPA - Concours d'éloquence	48 €
Bouger pour sa santé	124 €
FNACA	48 €
Institut d'Histoire Locale CGT (Douaisis)	95 €
Association Française des Handicapés physiques	95 €
Union locale CGT	190 €
Chats errants and co en détresse	150 €
Association deuxième Vie (Roost-Warendin)	100 €
SOLFA - Pôle violences faites aux Femmes	100 €
Groupe de Secours Catastrophe Français - Sapeurs Pompiers Humanitaires	50 €

> Prolongation du Contrat Enfance Jeunesse

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020 (le CEJ actuel couvrait la période de 2016/2019), la Caisse d'Allocations Familiales nous a informé qu'un nouveau dispositif devrait remplacer le CEJ. Des informations sur la nouvelle préfiguration du dispositif devraient nous parvenir – cependant les actions existantes devraient être pérennisées.

Le dispositif Fond Public et Territoire doit disparaître au profit de la mise en place d'une prestation de service jeunes (PSJ). La disparition de ce dispositif se fera progressivement sur trois ans afin de laisser le temps aux structures de réorganiser leur budget de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la commune et la CAF pour l'année 2020 qui permet le financement de :

- > L'accueil Ados
- > L'accueil extra et périscolaire
- > Le RAM intercommunal

L'ensemble des décisions Municipales sont disponibles sur le site de la commune dans la rubrique : "Les Conseils Municipaux"

Débat d'Orientation Budgétaire

Les finances de la ville sont saines

Lors du conseil municipal du 8 mars, a eu lieu le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Bernard DOISY, adjoint aux finances, a présenté le rapport d'orientation budgétaire. C'est l'occasion de constater l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la Ville.

Résultats financiers positifs de l'année 2020

La situation financière reste très positive avec excédent global de 1 167 843 €, 644 894.94 € au titre du de fonctionnement et 522 948.63 € au titre de d'investissement, Cet excédent sera intégré dans le budget 2021.

L'exercice 2020 est toutefois inédit dans l'histoire de la Ville, l'effet COVID a influencé sur les dépenses et les recettes.

La fermeture des équipements, l'interdiction des rassemblements ont conduit à la suppression de prestations et la non réalisation d'événements. Par contre, la Commune a dû adopter de multiples mesures destinées à garantir la protection des personnes et à répondre aux soubresauts de la crise sanitaire actuelle. Les dépenses ont été plus soutenues en raison des commandes des approvisionnements en masques, savons, gels, gants et autres articles nécessaires pour lutter contre la pandémie.

Pendant toute cette période, la commune a mis en œuvre un plan de continuité d'activités et s'est attachée à ce que les services placés dans ses différents champs d'intervention, (domaine social, culturel, enfance, petite enfance en particulier...), fassent l'objet d'un accompagnement proportionné et adapté au contexte d'urgence sanitaire.

Avec ces objectifs, la ville a garanti les salaires du personnel titulaire et a maintenu dans leur poste le personnel contractuel, sur l'intégralité de la période de confinement et même au-delà, dans une optique de protéger les personnes.

Un endettement très faible :

Les annuités des emprunts se sont élevées à 333 767 € soit 70.82 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 97 € (chiffre 2019).

En 2021, le poids de la dette (encours) représentera 310,53 € par habitant alors que la valeur

moyenne des villes similaires était de 751 € (chiffre 2019).

Les futures orientations budgétaires 2021

La municipalité émet le souhait de s'orienter vers « un budget de prudence et de persévérance » puisque, malgré le climat incertain, la volonté de maintenir « des services à la population de qualité » et « des projets d'investissement structurants » reste forte.

Prudence en section de fonctionnement

Les effets COVID seront encore présents sur l'accompagnement des mesures "barrière" et sanitaires, pour permettre, par des achats (masques, gels, savons...) ou la gestion des flux ou l'organisation des services via le travail à distance entre autres, de préserver la santé des guesninois, usagers et personnels.

L'option budgétaire sera de scruter attentivement, l'évolution de la situation économique ayant des effets pour nos habitants, en préservant les efforts envers notre Centre Communal d'Action Sociale et le dynamisme de la politique communale d'investissements.

De plus, l'Etat signale une stabilité de ses dotations.

Les finances des collectivités territoriales sont, enfin, concernées par les multiples réformes.

Dans ce cadre, la suppression des taxes funéraires engendrera une perte pour la ville de plus 1 500 €. Aucune compensation n'est prévue.

Dans un contexte de crise sanitaire inédite, le budget primitif 2021 devra continuer à répondre au mieux aux préoccupations de la population guesninoise, tout en intégrant les contraintes liées à la crise économique sans précédent, ainsi que la situation financière locale.

Des projets utiles et mesurés en section d'investissement

Les principales dépenses pourraient être, selon la capacité financière dégagée :

- > le remboursement du capital (obligation réglementaire),
- > les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et l'étude pour la poursuite du calendrier Ad'Hap (mesures pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite),
- > la vidéo protection et l'installation d'alarmes pour les écoles,
- > l'acquisition de matériels de transport,

d'outillage technique selon les besoins,
 > la rénovation du cimetière (clôture et accès),
 > le changement de chaudières au fioul (démarche environnementale),
 > la continuité de la rénovation de l'éclairage public (maîtrise des dépenses énergétiques),
 > l'examen de la rénovation de voiries,
 > l'étude sur le devenir des écoles,
 > l'amélioration du cadre de vie « Quartier les Placettes »,
 > les travaux de sécurité de la rue de Bonnières,
 > **les aménagements nécessaires à la préservation des bâtiments communaux (toitures, menuiseries, sécurité...).**

Vers un maintien des taux d'imposition !

La réforme de la taxe d'habitation

Une réforme importante, en 2018, a prévu la suppression progressive du montant de la taxe d'habitation (TH) pour tous les contribuables en deux phases.

Pour rappel, sur les chiffres 2019, Guesnain comptait 1 920 « foyers Taxe d'Habitation ».

Dans un premier temps, 1 200 foyers ont bénéficié de l'exonération définitive en 2020, s'ajoutant aux 573 déjà exonérés ou ayant une TH nulle, soit

un total de 1773 immeubles représentant 92,34 % de tous les foyers taxables de la ville.

Seuls 7.66% des contribuables restaient imposables.

La loi de finances de 2020 a prévu un nouveau cycle, dès 2021.

Cette année, ces contribuables se verront déduire une somme de 30% sur le montant prévu, puis de 65% en 2022.

En 2023, la TH sur les résidences principales sera totalement supprimée pour tous les ménages.

La perspective la plus probable est le remplacement partiel de la taxe d'habitation par le reversement du produit de la taxe foncière actuellement perçue par le Conseil Départemental complété par des ajustements techniques de base, le tout visant à maintenir son niveau à celui de l'année précédente.

Pour 2021, les deux autres taux d'impositions communaux resteront au même niveau que 2020 :

Taxe foncière : 31.13 %

Taxe foncière non bâtie : 88.90%

Rappel : Les taux d'imposition communale n'ont pas été augmentés depuis 2009 !



Les décisions phares du Conseil Municipal du 8 mars 2021

> Taxes funéraires communales

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes n'ont plus le droit de percevoir les taxes funéraires (inhumations et crémations), **le Conseil Municipal décide de procéder à la suppression de ces taxes.** Pour toute inhumation ou crémation ayant lieu à compter du 1^{er} janvier 2021, les frais liés aux taxes devront être remboursés.

> Inscription à l'école de Musique – réduction du fait de la COVID

En raison de la crise sanitaire qui nous touche depuis près d'un an, l'école de musique n'a pu fonctionner normalement. Après une longue période de cours à distance, seuls les cours individuels ont repris depuis janvier 2021.

Le Conseil décide de procéder à une remise sur l'inscription 2020 – 2021 afin de ne pas pénaliser les élèves inscrits soit :

Pour les Guesninois : 11.25 €

Pour les Extérieurs : 56.25 €

>>> Dans le cadre du contrat de ville, et plus particulièrement pour les quartiers en veille sur les communes de GUESNAIN, LALLAING et DECHY, Douaisis Agglo a souhaité mettre en place des subventions dédiées. Deux actions sont proposées :

> Action « Nos Quartiers s'activent »

Elle concerne la mise en œuvre du projet d'amélioration du cadre de vie retenu lors de la phase de réflexion et de concertation. La commune de GUESNAIN doit s'engager à participer financièrement à hauteur de 33 % de la part restant à charge des communes.

L'enveloppe globale se monte à 160 000 € répartis comme suit :

- 80 000 € : Région
- 40 000 € : Douaisis Agglo
- 40 000 € : Communes de DECHY – GUESNAIN – LALLAING

Pour GUESNAIN : la part est fixée à 13 333 € sur un budget total de 53 000 € à destination de l'amélioration du cadre de vie des habitants de la résidence "Les Placettes".

> Fonds d'Initiatives Citoyennes - Douaisis Agglo

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes est à destina-



tion des petites associations de notre territoire. La Commune avait opté pour un engagement de deux projets à 500 € décidé par délibération en date du 21 janvier 2020. Suite aux différents arbitrages au niveau du Contrat de Ville, il est demandé aux communes d'augmenter leur participation financière par projet à 800 €.

Il a été décidé de s'engager dans ce dispositif pour un seul projet de 800 €.

> Subvention

Il a été décidé d'autoriser Madame le Maire à verser à AFP France Handicap une subvention de 150 €.

> Conseil Municipal de la Jeunesse

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la création d'un Conseil Municipal de la Jeunesse, composé de 12 enfants conseillers élus. Le Conseil Municipal de la Jeunesse, est un comité consultatif de la Commune, présidé par le Maire ou un adjoint délégué, comme prévu par l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux, d'informations et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

La création du Conseil Municipal de la Jeunesse intervient en lien étroit avec l'Éducation Nationale dans le cadre du projet d'école.

La mise en œuvre opérationnelle associera les professionnels de la Maison pour Tous, les enseignants de l'école élémentaire Joliot et Marie Curie et si besoin, les différents services municipaux de la commune.

Les conseillers seront des élèves de CE2 et CM1, élus pour deux ans. Les candidats seront présentés pour respecter la parité. Pour être

candidat, l'enfant doit être scolarisé dans la commune, faire une demande de déclaration de candidature (avec autorisation parentale, présentation, projet individuel). Les assemblées du Conseil Municipal de la Jeunesse donneront lieu à un compte rendu présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal de la Jeunesse pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les élus du Conseil Municipal.

Celle-ci demande l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes versé par le Conseil Départemental. **Cette motion a été votée à la majorité, des élus de l'opposition ayant voté contre et l'un s'étant abstenu.**

L'ensemble des décisions Municipales apparaitront sur le site de la commune dans la rubrique : "Les Conseils Municipaux"

www.ville-guesnain.fr

> Motion

Sur proposition de Madame le Maire, une motion a été proposée aux Conseillers Municipaux.

Le forum des retrouvailles du monde associatif

Le monde associatif est le poumon d'une commune. Guesnain est riche de ces personnes dévouées œuvrant sans compter pour leur passion : la culture, l'histoire, le sport, la solidarité, le bien être ensemble... Sans ces bénévoles, la ville perd son souffle.

L'épidémie continue de chambouler notre quotidien, la distanciation sanitaire génère une autre distanciation : celle ci est sociale, mettant à mal l'activité des associations car plus de contact, plus d'activité, plus de convivialité. Les adhérents auront-ils encore l'envie de reprendre leur activité au sein de leur club ?

A l'issue de la crise sanitaire, la Municipalité assurera son rôle : elle impulsera, elle réactivera les braises afin de raviver la flamme de la vie associative. D'ores et déjà, Mauricette CASPERS, Adjointe à la culture, aux Fêtes et Cérémonies, Odilon CARRE, Adjoint aux sports, travaillent à rassembler la communauté des associations et fondations lors d'un forum dont le format reste à définir.

Ensemble, nous réaliserons les retrouvailles des

bénévoles, des adhérents et des Guesninois. La date n'est pas fixée à ce jour, elle dépend des mesures sanitaires, mais il peut être envisagé fin septembre ou début octobre.

Les visiteurs du forum auront l'opportunité de découvrir ou redécouvrir les activités des différentes associations, démonstrations, essais, renseignements et d'obtenir toutes les informations souhaitées afin de tisser des liens sur place.

Son organisation sera totalement prise en charge par la ville, sachant les difficultés financières rencontrées par toutes les associations durant cette période de non activité. À noter que lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2020, toutes les subventions ont été reconduites à l'identique pour un versement dès le mois de janvier 2021. Lors de ce forum, il sera présenté un système d'accompagnement financier en direction des adhérents et licenciés guesninois pour les inciter à rejoindre les associations de notre ville.

L'activité des associations est au cœur des préoccupations des élus municipaux.



**Vivement le retour des
associations Guesninoises !**

Rétrospective des travaux de l'année 2020

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Malgré cela, de nombreux travaux ont tout de même été réalisés, sous la supervision de Mohamed LAHSEN, Adjoint aux travaux. En voici un petit résumé :



Gros nettoyage de la façade de la salle Gatien



Passage en éclairage LED de nombreuses rues et de bâtiments communaux



Rénovation de la Maison Pour Tous peintures, éclairage LED, toiture...



Entretien du stade et des espaces verts



Réfection d'une conduite d'eau à l'école primaire Joliot-Curie



Travaux d'assainissement rue Oscar Desmaretz



Balayages des rues



Peintures à l'école Elsa Triolet



Sécurisation de passages protégés

Et aussi :

la mise en sécurité des bâtiments communaux pour la crise sanitaire (écrans de protection, marquages au sol...)

Travaux d'accessibilité Un gros chantier en 2021

Actuellement, de nombreux **travaux d'accessibilité** sont en cours sur l'ensemble des bâtiments public de la commune. Ils permettront de rendre ces établissements conformes aux règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. (Montant total de ces travaux : 417 869,11 € HT)



Travaux d'accessibilité à la salle Michéa
Profitant de la mise en conformité, le bâtiment



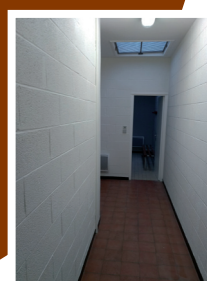
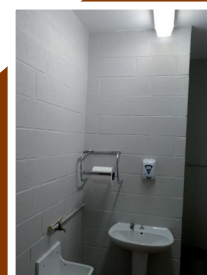
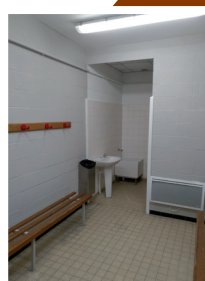
Travaux d'accessibilité à l'Espace Fêtes et Culture J. Duclos avec notamment une nouvelle rampe d'accès



TRAVAUX & SÉCURITÉ

va bénéficier d'une nouvelle jeunesse. 3 mois de travaux étant prévus, nous demandons aux associations d'être compréhensives et patientes avant de pouvoir profiter à nouveau de ces locaux dans de bonnes conditions.

Peintures à la salle "Liberté" qui accueille les clubs de judo et de karaté



Rétrospective des fêtes de fin d'année **Des distributions pour tous**

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du Conseil Municipal ont effectué de nombreuses distributions :

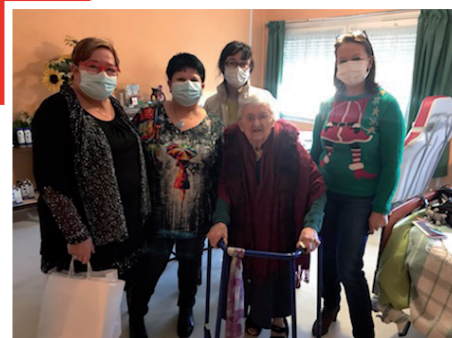


> **Les élèves** des écoles ont eu la joie d'accueillir le Père Noël, accompagné de Marylène TAÏRA, Adjointe aux écoles. Ceux-ci n'étant pas venus les mains vides, chacun des enfants est reparti avec son sac contenant de jolis cadeaux ainsi que la traditionnelle "coquille".



> **Des bénéficiaires de l'aide du CCAS** étaient invités par Corinne AMADEI, Adjointe aux affaires sociales, à venir retirer en Mairie un bon d'achat à l'occasion de Noël.

> Que ce soit au Foyer Logement "Les jours heureux" ou directement à leur domicile, **nos aînés** ont reçu la visite d'élus qui leur ont livré le "**colis des anciens**" contenant divers cadeaux et produits alimentaires.



Des décors de Noël pour beaucoup réalisées en interne

Les services techniques et le chantier d'insertion ont magnifiquement décoré notre commune et notamment la place Roger Salengro et le parvis de la Mairie. Beaucoup des éléments de décorations, comme les décors en bois et les sapins reconstitués, ont été réalisés par les agents. Et cette année, toutes ces illuminations étaient accompagnées d'enregistrements audios de classiques de Noël, joués par l'École de musique et de contes lus par la Médiathèque.

Les visiteurs, principalement les plus jeunes, étaient heureux de pouvoir s'émerveiller quelques instants lors de cette belle période, malheureusement moins festive qu'habituellement.



Concours des maisons illuminées Une remise des prix à domicile

Afin d'égayer encore un peu plus notre quotidien en période de fin d'année, de nombreux Guesnois ont participé au concours des maisons illuminées, organisé par la Municipalité. Après un passage du jury, l'annonce des résultats se fait habituellement lors d'une cérémonie de remise de prix. Celle-ci n'ayant malheureusement pas pu être organisée dans les circonstances actuelles, des élus dont Mauricette CASPERS, Adjointe aux Fêtes et Cérémonies, se sont rendus au domicile des participants afin de leur annoncer les résultats et de leur remettre les prix bien mérités. Merci et félicitations à l'ensemble des participants pour, une fois encore, avoir contribué à l'embellissement de notre ville.



Voici quelques photos des maisons prises lors du passage du jury :



Résultats du concours des maisons illuminées	
1 ^{er}	Gérard CREPIN
2 ^{ème}	Paul DEPREUX
3 ^{ème}	Jean-Pierre TAVERNIER
4 ^{ème} ex aequo	Tiziana AMADEI André et Christelle BOURNY
6 ^{ème} ex aequo	Régine DRAPIER David et Virginie BECU
8 ^{ème} ex aequo	Jean LEMORT Frédéric MAJOT
10 ^{ème}	Rachid BILEM
11 ^{ème}	Yann BANCOURT
12 ^{ème}	Francis LEMAIRE
13 ^{ème}	Evelyne ANDRZEJEWSKI
14 ^{ème}	Sébastien et Virginie COUPRIE
15 ^{ème}	Isabelle MARTINI

Téléthon Innover pour guérir

L'année 2020 n'était pas propice à l'organisation du Téléthon, mais avec le soutien de la Municipalité, le Comité Téléthon a pu mettre en place une tombola. Celle-ci eut un vif succès, grâce aux Guesninois qui étaient au rendez-vous, mais

également aux bénévoles ayant participé à une vente de porte clés ainsi qu'aux entreprises et associations ayant aidé avec des dons.

C'est avec les efforts et le soutien de chacun que madame BOUCHARD, Présidente du Comité Téléthon, a pu remettre la somme de 2123,04€ à l'AFM-Téléthon (Association Française contre les Myopathies).

"Je souhaite adresser un très grand merci à tous." — Martine BOUCHARD, Présidente du Comité Téléthon



Ecole Elsa Triolet Calendrier de l'avent solidaire

L'école maternelle Elsa Triolet a mis en place cette année un calendrier de l'avent solidaire. L'idée de cette action de solidarité est de donner au lieu de recevoir, l'objectif étant d'améliorer l'ordinaire de familles vivant dans la précarité.

Dans chaque classe, les élèves ont tiré au sort un jour du mois de décembre. Ils ont pu déposer leur don ce jour (le lundi pour un jour de week-end ou le vendredi avant les vacances pour une date tombant pendant les vacances).

Les élèves ont été très généreux. Ils ont permis de récolter des produits alimentaires « classiques », des produits d'hygiène, des douceurs de Noël (chocolats, bonbons, gâteaux, confiture, pâte à tartiner...).

Ces dons ont été remis au secours populaire de Dechy-Guesnain-Lewarde le vendredi 18 décembre.

Les enseignants remercient l'ensemble des parents et des élèves qui ont pu, grâce à leurs dons, apporter un peu de chaleur aux familles bénéficiaires.



Les élèves de la classe de Mme Derveaux.

Stage de caricatures à la Maison Pour Tous

Sous le regard de Romuald SAENEN, adjoint à la Jeunesse, les ados du LALP (Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité) ont effectué un stage d'initiation à la caricature. À l'issue de celui-ci, un concours de dessin a été organisé afin qu'ils mettent en pratique leurs nouveaux acquis. Les œuvres réalisées seront présentées aux résidents du Foyer Logement "Les Jours Heureux" qui auront la tâche de désigner le vainqueur.



En bonus, l'artiste a réalisé la caricature de chacun des participants afin de la leur offrir.



L'info rapide



La salle Suzanne LANOY, qui accueille la restauration scolaire, s'est dotée récemment d'une nouvelle friteuse !



Relais d'Assistantes Maternelles **Bébé, fais-moi un signe !**

Toujours en recherche de développement de leurs compétences, les assistantes maternelles de Guesnain et des alentours se forment actuellement sur cinq samedis. Parmi un catalogue de formations variées, elles ont choisi d'apprendre la langue des signes française. Accueillir un enfant en situation de handicap fait partie de leurs préoccupations.

Onze assistantes maternelles ont été accueillies, à Guesnain, avec enthousiasme par Dorothee PLANCKE, adjointe à la petite enfance. Elle a tenu à les saluer, les encourager et les féliciter pour leurs démarches qui ont lieu en dehors de leurs temps de travail. Les assistantes maternelles sont enjouées et motivées. Elles envisagent déjà de faire d'autres formations, la prochaine s'intitulant : "droits et devoirs dans l'exercice de son métier".



RAM Intercommunal
de Guesnain, Lewarde, Masny, Loffre
et Bruille-lez-Marchiennes

03 27 99 13 75 / 07 89 34 77 27
raminter59@gmail.com

Service jeunesse des thématiques qui ont fait le plaisir des enfants

Lors des pauses méridiennes et des temps péri-scolaires, deux thèmes ont été organisés par le Service jeunesse. Les enfants ont eu l'occasion de plonger avec la plus grande joie dans la culture Asiatique avec le "**Nouvel An Chinois**" puis dans l'ambiance colorée du "**CARNAVAL**". Ces animations furent très appréciées notamment dans le contexte actuel ou, malheureusement, au Restaurant Scolaire comme ailleurs, de nombreuses mesures, dont la distanciation physique, doivent être respectées.



Photos d'illustrations :

Décoration "**CARNAVAL**" du restaurant scolaire le vendredi 19 février.

Stop aux déjections canines On ramasse !

Il paraît que ça porte bonheur si on marche dedans avec le pied gauche... En attendant d'en avoir la preuve, avouons que ce n'est tout de même pas très agréable !

Et pour cause, les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes :

- > dégradations du cadre de vie ;
- > souillures des espaces publics ;
- > prolifération des microbes ;
- > risques de chute ;
- > coût important du nettoyage des zones souillées via l'intervention d'agents municipaux, balayeurs...

Les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux. À l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- > les voies publiques ;
- > les trottoirs ;
- > les espaces verts publics ;
- > les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

38 €
ÇA FAIT CHER
LA COMMISSION

STOP aux incivilités !
Une crotte sur le trottoir
ou dans la rue ? Le vrai
coupable, c'est vous !
Ramassez les déjections de
son animal : un geste simple
et responsable pour une ville
propre.



Déchets au sol Personne ne jette alors qu'il y en a partout...

Pas une journée ne passe sans que des opérations de nettoyage ne soient menées en ville, le ramassage devient récurrent et le coût pèse sur le budget de la ville. Pourtant, d'aucuns regrettent encore la présence, çà-et-là, de détritrus...

Dans chaque Bulletin Municipal, il nous faut revenir sur les dépôts sauvages dans divers lieux de la commune, une multitude de déchets se retrouvent quotidiennement à terre : sacs plastiques,

emballages de restauration rapide, bouteilles, mouchoirs, mégots... et depuis le début de l'épidémie, les masques jetés çà-et-là sans prise de conscience du danger sanitaire.

Ces incivilités dégradent notre cadre de vie.

Et si on conjugait nos efforts ?

La propreté urbaine, c'est l'affaire de tous !

Nous devons tous prendre conscience de l'intérêt d'un espace commun viable pour aujourd'hui et demain.

"L'homme a trouvé le chemin de la lune. Mais à ce jour, il n'arrive toujours pas à trouver celui d'une poubelle..." — Claudine FERMEN
Adjointe à l'environnement



Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau dans votre région !

L'avenir de l'eau vous intéresse ? Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance sa grande consultation du public dans le cadre de son projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027.

Le SDAGE : le plan de gestion durable de notre ressource en eau !

Tout le monde ne connaît pas le SDAGE, et pourtant il est important dans notre quotidien. C'est lui qui définit, pour les six prochaines années, les actions pour une gestion équilibrée et durable de notre ressource en eau ! Sa portée est telle qu'il sert de document de référence dans l'aménagement de nos territoires ou nos projets d'urbanisme notamment. En France, il est mené dans chaque bassin hydrographique, et chez nous par le comité de bassin Artois-Picardie ce qui correspond globalement à la région des Hauts-de-France).

Atteindre 50% du "bon état" des eaux pour 2027

Le bassin Artois-Picardie mise beaucoup sur le futur SDAGE 2022-2027 pour l'avenir de notre eau. Dans les 6 années à venir, le bassin entend atteindre les 50% de toutes les eaux en bon état, c'est-à-dire atteindre une eau équilibrée à la fois disponible en bonne quantité pour tous les usages, sans produits toxiques et qui permet une vie animale et végétale riche, là où il n'en affiche que 22% aujourd'hui. Cette ambition s'accompagne de cinq enjeux majeurs :

- > Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides
- > Garantir l'approvisionnement en eau potable
- > Réduire les inondations
- > Protéger le milieu marin
- > Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes

Chaque geste pour l'avenir de l'eau compte, le vôtre aussi !

Nous le savons tous : l'eau est une ressource précieuse à préserver ! Sa bonne gestion est fondamentale pour notre biodiversité, notre santé et notre climat. C'est pourquoi le SDAGE, c'est du sérieux ! À travers cette grande consultation publique, vous êtes invités à donner votre avis sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation proposée par le SDAGE. Chaque avis compte, alors faites entendre votre voix !

Prochainement, des actions de prévention autour de l'eau

Tout au long du projet de consultation publique, l'Agence de l'eau Artois-Picardie prévoit des actions d'information et de prévention pour mieux comprendre et connaître les enjeux de l'eau. Restez informés !

Plus d'informations sur la consultation publique :

www.agissons pour leau.fr

Le RAM propose un kit d'activités

Après avoir mis en place des visio-conférences avec les assistantes maternelles, le RAM a le plaisir depuis quelques mois de fournir à celles qui le souhaitent un kit d'activités afin de permettre à toutes de profiter d'activités variées pour les enfants qu'elles accueillent en plus des activités d'éveil en présentiel.

Ce kit comporte tout le matériel nécessaire pour réaliser : l'activité manuelle de la semaine, une comptine, des coloriages et des gommettes. Il est prévu pour le nombre d'enfants accueilli par l'assistante maternelle.

Après réservation, celui-ci sera disponible environ chaque semaine en mairie de Guesnain.

RAM Intercommunal



03 27 99 13 75 / 07 89 34 77 27



raminter59@gmail.com



Liste électorale Quelques rappels afin d'anticiper les prochaines élections



Si vous êtes nouveaux arrivants sur la commune, pensez à vous inscrire sur la liste électorale. Pour cela, vous aurez besoin d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pas de facture de téléphone mobile), d'une pièce d'identité et

du formulaire Cerfa 12669*02, disponible en Mairie.

Si vous déménagez : pensez à faire le changement d'adresse au niveau de la Mairie si vous restez sur Guesnain, sinon n'oubliez pas de vous inscrire auprès la nouvelle commune.

Pensez à vous inscrire au moins 6 semaines avant le prochain scrutin prévu le 13 juin 2021

Urbanisme Quelques rappels avant d'entreprendre des travaux

- ⇒ Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- ⇒ Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).

> **Ces travaux sont soumis à une déclaration préalable Cerfa 13703*07.**

- ⇒ Vous construisez ou agrandissez une seule maison individuelle ou ses annexes.
- ⇒ Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.

>>> **Ces travaux sont soumis à un permis de construire Cerfa 13406*07.**

- ⇒ Vous édifiez une clôture.

>>> **Rapprochez vous du service en Mairie afin d'obtenir le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Service Urbanisme

Mairie de Guesnain (rue F. Bacquet)
03 27 99 13 71 (Service Urbanisme)

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h30 17h00
Mardi : 8h30 - 12h00
Mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 17h00
Jeudi : 8h30 - 12h00
Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 17h00

Association Brisons le silence

Dans le Douaisis, l'association Brisons Le Silence (BLS) sensibilise, accueille, écoute et oriente les victimes de violences conjugales en les écoutant de pair à pair afin de poser un cadre rassurant et créer une relation de confiance.

A cet effet, elle dispose :

- > **d'une permanence téléphonique :**

06 37 72 04 08

*7 jours sur 7 de 8h à 20h
avec la possibilité de laisser un message*

- > **d'une adresse mail :**

brisons.lesilence59@gmail.com



D'où proviennent les noms de nos rues ? Ambroise Croizat

Les voiries, les bâtiments, les équipements portent le nom d'Hommes, de Femmes, de dates, de lieux, non pas uniquement pour se situer dans la ville mais surtout pour mettre en valeur et ancrer dans la mémoire collective des événements historiques et des personnalités d'exceptions. Paradoxalement, il est observé que l'oubli et la méconnaissance s'installe. Nous avons donc décidé de créer dans le bulletin municipal un espace où sera remis en lumière ce qui fait notre quotidien au travers des désignations des lieux que nous côtoyons.

La situation sanitaire, la pandémie, a guidé tous naturellement notre choix vers le personnage qui nous accompagne dans notre quotidien, il s'agit du fondateur de la sécurité sociale Ambroise CROIZAT. Qui était-il ?

Ouvrier, syndicaliste, député, résistant puis ministre, celui qui a été surnommé "le ministre des travailleurs" est né le 28 janvier 1901 en Savoie. Ce fils d'ouvrier syndicaliste est forcé d'aller travailler à l'usine à 13 ans. Il entre aussitôt à la CGT, où il deviendra plus tard le secrétaire général de la fédération de la métallurgie CGT. Membre du PCF à sa création en 1920, il est élu député du Front populaire en 1936. Son apport est considérable lors des accords de Matignon qui instaurent les congés payés et la semaine de quarante heures. Il est l'auteur de la loi sur les conventions collectives.



C'est à Ambroise Croizat que revient, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, dans un pays ravagé, le rôle de déposer les projets de lois sur la Sécurité Sociale et la retraite des vieux travailleurs. Il sera ministre du Travail et de la Sécurité Sociale de 1946 à 1947. C'est à ce poste qu'il dirige la mise en place du système de protection sociale, assurance maladie, système de retraites, allocations familiales. La sécurité sociale a été l'un des plus grands conquies sociaux d'après-guerre.

L'amélioration du droit du travail français, avec les comités d'entreprise, la médecine du travail, la réglementation des heures supplémentaires, le droit aux congés payés pour les jeunes, c'est à Ambroise CROIZAT que nous le devons.

Cet oublié que peu de Français connaissent aujourd'hui, alors que 65 millions d'entre eux bénéficient de sa protection sociale de la naissance au décès, a pourtant été la fierté de notre pays. Lors de son enterrement en février 1951 c'est plus d'un million de personnes qui l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure.

Il a porté des lois qui ont changé la vie des Français, permettant l'accès de tous aux soins, à la retraite, aux prestations sociales. Il a été le bâtisseur de la Sécurité sociale.

En arrivant de Lewarde vous entrez dans Guesnain par le Boulevard Ambroise CROIZAT. Comme un symbole dans la continuité, vous poursuivez sur le Boulevard Louis PASTEUR, chercheur de génie. Autre concours de circonstance, les anciens bâtiments de la Sécurité Sociale Minière se trouvent sur cette voie... Verrons-nous dans le futur un centre médical apparaître ?

Dans le prochain bulletin, nous évoquerons les rues qui portent le nom de villes de la région Parisienne.

Tribunes des groupes du Conseil Municipal

Cet espace est réservé à l'expression des conseillers issus des différents groupes. La responsabilité des propos revenant à leurs seuls signataires. Aucune correction que ce soit n'est apportée aux textes.

Groupe : Ensemble Solidaires et Responsables pour les Guesninois

2020 fut une année difficile, avec des conséquences dramatiques sur les conditions de vie des plus fragiles et défavorisés. La précarité s'est accrue et les principales victimes en sont les jeunes. Ils représentent 50% des pauvres en France et pourtant ils ne peuvent, pour la majorité des 18-25 ans, bénéficier des aides sociales comme le RSA. Les associations caritatives, comme le Secours Catholique, le Secours Populaire, les Restos du Coeur n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme, un nombre croissant de jeunes venant demander de l'aide. Faisons en sorte qu'un étudiant puisse se consacrer sereinement à ses études, qu'un jeune qualifié obtienne un emploi, que tout jeune puisse accéder à une formation, que tout

jeune subissant une fracture familiale puisse être aidé... Ce revenu de base rendrait de la dignité à nos jeunes concitoyens, ils pourraient couvrir leurs besoins vitaux. Nous, conseillers municipaux, exigeons la mise en place immédiate d'un minimum social inconditionnel pour les 18-25 ans versé par le département. Notre jeunesse est un investissement, le monde d'après se fera avec elle, ne la gâchons pas et donnons lui de l'espoir.

Pour le groupe
Alain PILNIAK

Groupe : Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir

La vie associative guesninoise :

Le monde associatif fait partie, comme beaucoup d'autres, des secteurs sinistrés par la crise sanitaire.

Les associations sportives et culturelles guesninoises n'échappent pas à cette réalité et les déficits générés par l'absence d'activité sont difficilement compensables par les subventions. La crainte est qu'un grand nombre de licenciés ne souhaitent plus reprendre une activité, ayant perdu la volonté et la passion, tandis que certains voient l'œuvre d'une vie disparaître.

"Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir", lors de la campagne des municipales de 2020, avait

proposé et pris l'engagement de créer un "pass'sport et culture".

Étant conscient du rôle social du sport et des difficultés traversées par le secteur en raison de la crise sanitaire, cet engagement aurait permis de soutenir, de renouveler et de développer l'engagement associatif en son sein, dans sa diversité et dans ses différentes formes.

A bientôt et prenez soin de vous.

Mr DEVRED Sylvain

Groupe : Notre Parti, C'est Guesnain

Les dates à retenir **Sous réserve de modifications**

En raison de la crise sanitaire qui nous touche, de nombreuses manifestations ont dû être annulées depuis l'année dernière. Certaines sont actuellement programmées mais, suivant l'évolution de la situation, cet agenda pourrait être soumis à divers changements.

Nous vous tiendrons informés par voie d'affichage, sur notre site Internet et sur Panneau Pocket, des éventuelles modifications.

Merci de votre compréhension

Mars

--- Vendredi 19 mars ---

**Commémoration
du cessez-le-feu
de la guerre d'Algérie ***

--- 26, 27 et 28 mars ---

Festimars (annulé)

Avril

--- Dimanche 25 avril ---

Souvenir des Déportés *

--- du 26 au 30 avril ---

**Inscriptions pour le cadeau
de fête des mères**

Mai

--- Samedi 1^{er} mai ---

Fête du travail *

--- Samedi 8 mai ---

**Commémoration
du 8 mai 1945 ***

--- 8 et 9 mai ---

**Fête du Nain Gaillou
(en cours d'étude de faisabilité)**

--- 22, 23 et 24 mai ---

**Tournoi de la Pentecôte
organisé par le SC Guesnain
(sous réserve de faisabilité)**

--- Vendredi 28 mai ---

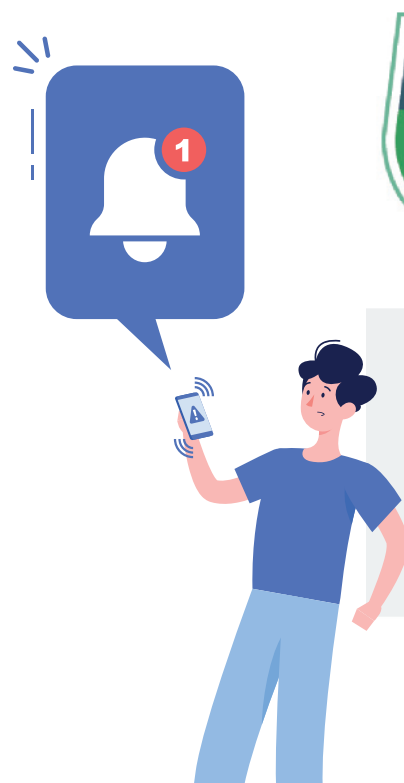
**Distribution du cadeau de
fête des mères aux résidents
du Foyer Logement**

--- du 31 mai au 4 juin ---

**Distribution du cadeau
de fête des mères**

*** Les commémorations ne
sont à ce jour pas autorisées
au public.**

Panneau Pocket si vous ne l'avez pas encore :



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

**Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**

LA MAIRIE VOUS
PROPOSE CETTE
APPLICATION

AFIN DE RECEVOIR
LES INFORMATIONS
GUESNINOISES
IMPORTANTES

SUR VOTRE
SMARTPHONE

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

Naissances Ils sont arrivés

Leyna LEBLANC,
née le 16 juillet 2020
Léo BEAUDOIN,
né le 08 septembre 2020
Jasmyne WARJA,
née le 15 octobre 2020
Kaëden CERRI DUBOIS,
né le 23 octobre 2020
Lilio MOREIRA,
né le 24 octobre 2020
Tyaggo DOYEN,
né le 30 octobre 2020
Anna MARQUANT MERVEILLIE,
née le 09 novembre 2020
Amalia TILLEROT,
née le 13 novembre 2020
Jade FOURNET,
née le 15 novembre 2020
Maëlys CRELEUX,
née le 23 novembre 2020
Salma MZYÈNE,
née le 24 novembre 2020
Maëlys LEGROS,
née le 24 novembre 2020
Iliano MANIEZ,
né le 30 novembre 2020
Victoria FOLISI,
née le 12 décembre 2020
Gohan FENIN,
né le 16 décembre 2020
Victoire LAINE,
née le 1^{er} janvier 2021
Elena DELCOURT,
née le 16 janvier 2021
Tiago HUART VANTIEGHEM,
né le 15 janvier 2021
Ylana PLANQUE,
née le 1^{er} février 2021
Louna VINCENT,
née le 04 février 2021

Parrainage civil

Clara DRAPIER, le 27 février 2021,
par Maryline LUCAS, Maire



Décès Ils nous ont quitté

Jean-Pierre GOLEBIEWSKI,
époux de Francine SUPIOT,
décédé le 24 octobre 2020.
Jacques BOCKTAËL,
décédé le 05 novembre 2020.
Pierre SUSZKA,
époux de Josiane BAUDUIN,
décédé le 26 novembre 2020.
Irène POSPIECH,
épouse de Jean WESOLOWSKI,
décédée le 23 novembre 2020.
Sidonie RÉGNIEZ,
veuve de René DRUELLE,
décédée le 15 décembre 2020.
Henri BONNET,
décédé le 21 décembre 2020.
Jean-Pierre PRÉVOT,
décédé le 24 décembre 2020.
Teddy MUSIALSKI,
décédé le 30 décembre 2020.
Saïd BOUGUERRA,
époux de Christiane DAUCHY,
décédé le 1^{er} janvier 2021.
Serge DATTICHES,
époux de Andrée STEU,
décédé le 02 janvier 2021.
Alfred JAWORSKI,
époux de Marie-Thérèse NOWAK,
décédé le 22 janvier 2021.
Marie-Louise LAMOUR,
veuve de Armand LÉCHEVIN,
décédée le 27 janvier 2021.
Ahcène CHAHTA,
époux de Fatima BOULAHIA,
décédé le 30 janvier 2021.
Liliane LERÈCHE,
veuve de Roger LEDUC,
décédée le 03 février 2021.
Elsa BOLDO,
veuve de Franco SOLDATI,
décédée le 06 février 2021.
Jean-Luc FLINOIS,
époux de Marie-Antoinette PIMONT,
décédé le 14 février 2021.

Mariage Ils se sont dit "oui"

Rudy LAMANT
& Laurence HOMBERT
 le 20 février 2021,
par Maryline LUCAS, Maire

